

Obligations et responsabilités en matière de santé et sécurité au travail



Public visé

Direction, encadrants, DRH, délégataires, mandataires

S'adresse à un groupe de 10 personnes maximum

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Attestation de formation délivrée par l'organisme de formation

Durée

Initiale : 1 jour (7h)

Objectifs

Être capable de :

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels
- Connaître la réglementation et les responsabilités associées
- Connaître vos obligations réglementaires issues des codes en vigueur suivant la nature de votre établissement (ERT – ERP)
- Savoir mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques

- Support de cours / Powerpoint
- Approche théorique et pratique : mises en situations par des exercices pratiques et jeux pédagogiques oraux et écrits ; La pédagogie utilisée rend les participants acteurs de leurs apprentissages.
- Etudes de cas concrets
- Films d'avocat spécialisé (Maître Ledoux)
- Echanges et conseils sur les actions concrètes à mener pour mettre en place ou dynamiser votre politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de votre entreprise

Moyens d'évaluation

- Evaluations par exercices et jeux pédagogiques individuels et en groupe
- Remise d'une attestation de formation finale
- Une évaluation de la qualité de la formation et du formateur est faite à la fin de cette formation

Nos points forts :

- ✚ La formation est adaptée aux risques et aux métiers de l'entreprise
- ✚ Formation dispensée par un IPRP enregistré à la DREETS
- ✚ Le formateur possède 22 ans d'expérience dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de la formation ; ancien membre du CHSCT dans des entreprises Seveso et responsable HSE ayant travaillé avec des IRP (DP, CE et CHSCT dont des représentants syndicaux) dans divers secteurs d'activité
- ✚ Possibilité d'accompagnement personnalisé à l'issue de la formation : Nous vous proposons de vous mettre en relation avec un partenaire cabinet d'avocats pour compléter notre action de formation et d'accompagnement

Devis personnalisé



Déroulement des formations et moyens d'encadrement

Avant la formation

Une analyse des besoins (questions) est transmise à l'entreprise aux participants de la formation pour que le formateur puisse adapter sa formation aux attentes et aux besoins exprimés. Cette analyse des besoins permet de vérifier les prérequis de la formation et d'assurer une bonne adéquation du contenu aux attentes des participants.

Pendant la formation

Accueil des participants, tour de table et présentation du programme et objectifs de la formation.

Déroulement de la formation avec alternance d'apports théoriques et de cas pratiques (exercices, quizz, QCM, exercices à l'oral...)

Un suivi continu de formation et des échanges entre le formateur et les apprenants permettant de mesurer la compréhension et l'assimilation des savoirs et savoir-faire

En fin de journée

Un point est effectué sur ce qui a été étudié dans la journée afin d'assurer que tout a bien été assimilé et e pouvoir éventuellement reprendre certaines parties en fonction des retours des apprenants. Compte rendu journalier oral du formateur auprès de l'équipe pédagogique si nécessaire.

En fin de formation

Un questionnaire d'évaluation des acquis permet de mesurer les connaissances acquises pendant la formation et d'établir un niveau d'acquisition

Une fiche d'évaluation à chaud permet d'avoir un retour sur les conditions de déroulement de la formation et d'évaluer le ressenti et la satisfaction de chaque participant

Clôture de sessions et évaluation à chaud en fin de formation

Formation en présentiel : D'une part avec le formateur et d'autre part sans le formateur pour laisser la possibilité aux apprenants de s'exprimer librement et d'exposer les éventuelles difficultés rencontrées

Retour auprès des prescripteurs de la formation :

Appel téléphonique afin de faire le point sur ce qui a été transmis durant la formation, de savoir si le soin est satisfait et si autres besoins sont apparus. Le résultat des questionnaires à chaud est transmis auprès des différentes parties prenantes (client, formateur, OPCO, apprenants...). Mesure de l'utilisation des acquis de la formation avec un questionnaire à froid (transmis par mail plusieurs semaines ou plusieurs mois après la sessions d'apprentissage.

Obligations et responsabilités en matière de santé et sécurité au travail

